



Paris, le 14 janvier 2020

Territoires, bien-être et politiques publiques

Pertes d'emplois, disparition de services publics et de commerces de proximité, effondrement du prix de l'immobilier, ou encore délitement du lien social : les sources du mal-être dans les territoires sont potentiellement nombreuses. Certains facteurs sont-ils plus déterminants que d'autres ? Dans cette nouvelle *Note du CAE*, **Yann Algan**, **Clément Malgouyres** et **Claudia Senik** s'intéressent aux récentes évolutions de l'environnement local des individus et à leur impact sur la participation au mouvement des Gilets jaunes, sur le mal-être déclaré et sur la variation du taux d'abstention lors des élections présidentielles. Ils recommandent de redéfinir les objectifs des politiques territoriales pour accorder plus de place aux critères de bien-être, de privilégier les projets initiés localement plutôt que des politiques centralisées et de favoriser l'accès aux services, qu'ils soient privés ou publics, afin de préserver le lien social dans les territoires.

Changer l'objectif des politiques territoriales

L'analyse empirique originale menée dans le cadre de cette note analyse la relation entre les symptômes du mécontentement de la population (mesurés par l'évolution de l'abstention aux élections présidentielles, les rassemblements de Gilets jaunes ou l'insatisfaction exprimée par les personnes lors des enquêtes) et la dégradation des conditions de vie au niveau local. Les évolutions de cinq facteurs sont étudiées au sein de chaque commune au cours des dernières années : l'emploi, la fiscalité locale, les équipements privés et publics, l'immobilier et le lien associatif. Les relations statistiques établies confirment l'influence de l'environnement local sur le mécontentement des habitants, au-delà de leur propre situation personnelle. Si les variables économiques comme l'évolution du taux d'emploi jouent un rôle important, c'est également le cas de la perte d'équipements, notamment de commerces alimentaires ou encore des secteurs de l'éducation, de la culture et des équipements de santé. Plus généralement, c'est la perte des lieux de socialisation qui semble participer au mal-être des territoires mobilisés dans le mouvement des Gilets jaunes. Lorsque le tissu associatif local est plus dense, les expressions de mécontentement sont plus rares. Au-delà des critères économiques, l'objectif des politiques territoriales doit donc être revu pour ajouter des dimensions liées au bien-être de la population et à la qualité de vie. Un indicateur mesurant les dégradations des conditions de vie locale peut aider à atteindre cet objectif, et cibler les territoires devant bénéficier de soutien du fait des pertes de bien-être local.

Recommandation 1. Redéfinir les objectifs d'aides aux territoires en prenant en compte toutes les dimensions du bien-être et non les seuls critères économiques. Se doter d'un outil de ciblage mesurant les évolutions des facteurs du bien-être local.

Changer de méthode : passer d'un État prescripteur à un État accompagnateur

Le changement d'objectif des politiques territoriales doit s'accompagner d'un changement de méthode. Il s'agit de soutenir des projets initiés localement, définis à partir des ressources et des acteurs spécifiques aux territoires. Ces acteurs disposent de l'information locale nécessaire à la réussite des projets territoriaux et à la définition de l'échelon de gouvernance adéquat pour chacun d'eux. Les récents dispositifs de type « Action Cœur de ville » (lancé en décembre 2017), « Territoires d'industries » ou « Pactes territoriaux », tout comme les annonces de l'Agenda rural, semblent s'inscrire dans cette démarche. Cette recommandation de changement d'approche est aussi motivée par les limites des politiques centralisées d'aménagement du territoire telles que les dispositifs d'exonération fiscale. Les évaluations disponibles des zones franches urbaines (ZFU) ou des zones de revitalisation rurale (ZRR) montrent en effet la faible efficacité de ces mesures sur la création d'emplois ou d'établissements dans les zones défavorisées.

Recommandation 2. Rénover l'approche de l'État central vis-à-vis des politiques de soutien aux territoires. Privilégier l'accompagnement technique et financier à des projets initiés localement, à partir d'une information locale, et portés par l'ensemble des acteurs concernés. Promouvoir le droit à l'expérimentation et à la différenciation pour la réalisation des projets.

Recommandation 3. Supprimer les politiques d'exonérations fiscales (ZRR) et utiliser ce budget pour les projets locaux destinés aux territoires ruraux, dont l'allocation doit étroitement impliquer les élus au niveau local.

Accès aux services publics et aux commerces de proximité

La qualité de l'environnement local passe aussi par le lien social que services et commerces de proximité et les associations peuvent nourrir. Il convient donc de favoriser l'accès à ces services et l'hébergement d'associations, à travers des formes et des lieux hybrides, adaptés à chaque territoire. La mise en place du réseau « France Services » pour faciliter les démarches administratives et l'accès aux services publics peut remplir cette fonction, en ciblant des lieux de socialisation existants et en élargissant ses missions aux services de proximité.

Recommandation 4. Lors de la mise en place du réseau « France services », cibler des lieux de passage et permettre un élargissement des missions en incluant des services de proximité, y compris privés, en fonction des besoins locaux des usagers. Éviter la stratégie du « tout numérique », afin de préserver le lien social.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les travaux du CAE sont publiés sous la signature et la seule responsabilité de leurs auteurs : ils n'engagent pas la responsabilité du Gouvernement, ni celle des administrations économiques représentées au Conseil.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr